Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 08 2 2 NOV. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-08_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont - La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M.TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VASSOUZE-FAURE).

Procurations: 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-08_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

and the control of the same and

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Prospective territoriale

<u>Objet : Réhabilitation des équipements de navigation fluviale – programme 2020 – plan de</u> financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le :

2 2 NOV. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-08_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

Délibération n° 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 14 novembre 2019 Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Prospective territoriale

<u>Objet : Réhabilitation des équipements de navigation fluviale – programme 2020 – plan de financement prévisionnel</u>

Mesdames, Messieurs,

La rivière Lot constitue l'un des atouts principaux du Grand Cahors ; elle dessine ses paysages remarquables, connecte les deux sites emblématiques du territoire (Cahors et Saint-Cirq-Lapopie) et sert de toile de fond à de nombreuses activités touristiques. Elle parcourt le Grand Cahors sur plus de 60 km et traverse 13 communes de Tour-de-Faure jusqu'à Crayssac. Ce tronçon compose la majorité du circuit navigable de 75 km, qui a été réouvert à la navigation il y a près de 30 ans.

Sur ce linéaire, un maillage d'une soixantaine d'équipements est implanté pour permettre le développement du tourisme fluvial. Cependant, nombre d'entre-eux sont dans un état de vétusté avancé en raison de leur ancienneté, mais aussi parfois du fait de l'absence prolongée de gestionnaire clairement désigné.

Courant 2020, le Grand Cahors souhaite réhabiliter les équipements d'amarrage essentiel à la navigation fluviale. Le programme 2020 inclut notamment le quai aval de Vers, actuellement hors service à la suite de la mise à jour d'un affouillement lors des travaux de 2018. L'enveloppe réservée au programme 2020 s'élève à 380 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat-DETR	90 000 €	24%
Région Occitanie	95 000 €	25%
Département du Lot	76 000 €	20%
Maître d'ouvrage (Grand Cahors)	119 000 €	31%
TOTAL HT	380 000 €	100%

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

a. D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation des équipements de navigation fluviale – programme 2020, ci-dessus présenté ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-08_14_11_2019-DE Regu le 18/11/2019

b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des partenaires toutes les subventions possibles ;

c. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Plésident,

SOUZE-FAURE